

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-12

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni dans le cadre d'une téléconférence le 17 décembre 1999. M. William Nitze des États-Unis, présidait la séance, alors que M^{me} Norine Smith et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. M. Jacques Gérin, représentait le CCPM et la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette téléconférence.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour, tel qu'adopté, figure à l'annexe A.

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

Compte tenu des délais impartis, la directrice exécutive ne fait aucun compte rendu aux représentants suppléants.

Point 3 Compte rendu d'un représentant du CCPM

Le représentant de la présidence du CCPM, M. Jacques Gérin, brosse un tableau des activités du Comité aux représentants suppléants. Il leur indique que M^{me} Regina Barba a été élue à la présidence du CCPM pour 2000. Il mentionne également que la prochaine session ordinaire du Comité se tiendra les 23 et 24 mars 2000, à Guadalajara, et qu'elle portera sur la participation de la population autochtone à la conservation de la biodiversité. Il souligne ensuite que le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a reçu de nombreux commentaires de la part de divers groupes autochtones en faveur du renforcement du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure et dit espérer que ces commentaires seront pris en considération. M. Gérin déclare que la crédibilité du processus relatif aux articles 14 et 15 de l'ANACDE repose en majeure partie sur son ouverture et sa transparence, et que les Parties devraient en tenir compte au moment où le Conseil prendra une décision au sujet de la constitution d'un dossier factuel concernant la communication présentée par l'organisation *Friends of the Oldman River*.

M. Gérin dit ensuite souhaiter que la date et le lieu de la prochaine session ordinaire du Conseil seront connus assez tôt pour pouvoir obtenir un bon taux de participation. Il rappelle également aux représentants suppléants qu'il est important de choisir un lieu facilement accessible, en mentionnant les critiques de la part du public qu'a suscité le choix de Banff pour y tenir la dernière session. Dans le même ordre d'idée, M. Gérin soutient qu'il est important de fixer la

date du symposium sur les liens entre le l'environnement et le commerce prévu en octobre prochain.

En dernier lieu, M. Gérin rappelle que si les Parties conviennent d'adopter d'autres procédures dans le cadre du processus relatif aux articles 14 et 15, le Conseil a décidé de soumettre ces procédures à l'examen du public.

Dans un contexte plus personnel, M. Gérin, dont le mandat au sein du CCPM se termine à la fin de l'année, remercie les représentants suppléants pour la force de leur engagement envers la CCE. À leur tour, les représentants suppléants remercient M. Gérin pour sa contribution aux activités de la CCE et le dévouement dont il a fait preuve.

Point 4 Examen et approbation du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et budget pour 2000

Les représentants suppléants approuvent le Plan de programme pour 2000 à 2002 et les Programme et budget pour 2000, à l'exception de certaines activités qui réclament de plus amples discussions entre les Parties.

Point 5 Mise à jour des Parties

Les représentants suppléants conviennent de discuter de la date et du lieu de la session ordinaire du Conseil de 2000 lors de leur prochaine session.

Point 6 Prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine session sous forme de téléconférence au cours de la semaine du 20 décembre 1999, afin d'approuver les activités des Programme et budget pour 2000 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision et d'examiner la date et le lieu de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Point 7 Levée de la séance

Le président lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-12
ORDRE DU JOUR

Téléconférence tenue le vendredi, 17 décembre 1999,
de 11 h 30 à 13 h 45, heure normale de l'Est (10 h 30 à 12 h 45, heure du Mexique)

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Compte rendu du représentant du CCPM
- Point 4 Examen et approbation du Plan de programme pour 2000 à 2002
et du Programme et Budget 2000
- Point 5 Mise à jour de la part des Parties
- Point 6 Prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 7 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-12
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté

C/C.01/99-12/AGEN/01/Rev.4

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat, y compris de l'état des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE, et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT : Aucun

Point 3 Compte rendu du représentant du CCPM

Le président du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT : Aucun

Point 4 Examen et approbation du Plan de programme pour 2000 à 2002

Point 4.1 Plan de programme pour 2000 à 2002 et Programme et budget 2000

Les représentants suppléants sont censés approuver la révision n°. 2 du Plan de programme pour 2000 à 2002 (incluant le Programme et budget 2000), à l'exception des projets suivants, lesquels nécessitent une discussion plus approfondie avant d'être approuvés :

DOCUMENTS :

a) Version révisée (rev.2) du Plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002

Point 4.2 Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages (00.01.05)

DOCUMENTS :

- a) Version révisée de la description du projet
- b) Commentaires des États-Unis

Point 4.3 Écotourisme dans les aires naturelles (00.01.06)

DOCUMENTS :

- a) Version révisée de la description du projet
- b) Commentaires du Canada

Point 4.4 Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers (00.02.03)

DOCUMENTS :

- a) Commentaires des États-Unis

Point 4.5 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air (00.01.03)

DOCUMENTS :

- a) Version révisée de la description du projet

Point 4.6 Gestion rationnelle des produits chimiques (00.03.04)

DOCUMENTS :

- a) Version révisée de la description du projet

Point 4.7 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (00.03.05)

DOCUMENTS :

- a) Version révisée de la description du projet (rev.3)

Point 4.8 La santé des enfants et l'environnement

DOCUMENT :

- a) Description révisée de l'initiative

Point 4.9 Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement (00.01.04)

DOCUMENTS :

- a) Commentaires du Canada

Point 5 Mise à jour de la part des Parties

Le Canada pourrait vouloir informer les Parties et le Secrétariat des développements dans l'affaire portée devant la Cours fédérale du Canada liée aux questions factuelles soulevée dans la communication présentée par l'organisation *Friends of the Oldman River* (SEM 97-006).

Les États-Unis pourraient être en mesure de proposer une date et de confirmer le lieu de la session ordinaire du Conseil de 2000. Considérant la nécessité d'informer le public suffisamment à l'avance, le Secrétariat a suggéré que la date de la session soit fixée avant la fin du mois de décembre 1999.

Point 6 Prochaines sessions des représentants suppléants

Selon le projet de calendrier des sessions pour l'an 2000, la prochaine session des représentants suppléants se tiendra à Montréal les 10 et 11 février 2000. Une réunion avec les représentants du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale pourrait se tenir durant l'avant midi du 10 février. Compte tenu des efforts entrepris par la CCE afin de réduire ses dépenses, les représentants suppléants sont invités à évaluer leurs besoins en terme d'interprétation pour la session de février et d'indiquer, s'il y a lieu, leur disposition à renoncer au service d'interprétation, dans l'une ou l'autre des langues officielles de la CCE, pour cette réunion.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants en 2000

C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.1

Point 7 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.